



# DOSSIER DE PRESSE

## Délibéré procès du Nid Marin

France 3 Euskal Herri - 5 sept 23

[https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/programmes/france-3\\_nouvelle-aquitaine\\_ici-19-20-euskal-herri-pays-basque?id=5237184](https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/programmes/france-3_nouvelle-aquitaine_ici-19-20-euskal-herri-pays-basque?id=5237184)

**SUD-OUEST (web 05/09/23 - Papier édition Bayonne 06/09/23)**

**Hendaye : l'ex-directeur du Nid Marin condamné à quatre mois de prison avec sursis pour harcèlement moral**



Des représentants syndicaux du Nid Marin se sont réunis devant le tribunal de Bayonne, mardi 5 septembre, pour accueillir la décision concernant leur ancien directeur. © Crédit photo : P. P.

Publié le 05/09/2023 à 17h50.

Jean-Paul Lenoble a aussi été reconnu coupable d'entrave au fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité de l'établissement de soins mais relaxé des faits de discrimination syndicale

Jean-Paul Lenoble a été reconnu coupable de harcèlement moral et d'entrave au fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité du Nid Marin. Quatorze salariés avaient attaqué l'ex-directeur de cet institut médico-éducatif et maison d'accueil spécialisé, à Hendaye. Le tribunal a en revanche relaxé l'ancien patron des faits de discrimination syndicale dont les plaignants s'estimaient victimes.

Le 9 mai dernier, le ministère public avait requis un an de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende à l'encontre de Jean-Paul Lenoble. Le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis et une amende de 3 000 euros. Aux parties civiles ont été accordées des sommes entre 1 000 et 2 500 euros de dommages et intérêts.

Le tribunal judiciaire de Bayonne jugeait ce mardi 9 mai Jean-Paul Lenoble. Quatorze salariés de l'établissement de soin dédié aux handicapés lui reprochent un management brutal

Les plaignants dénonçaient des « propos humiliants et inadaptés », des « sanctions injustifiées », « une attitude vexatoire », « un comportement intimidant »... Des accusations corroborées par l'Inspection du travail qui, depuis la prise de fonction du directeur en 2017, relevait « une augmentation des risques psychosociaux » dans l'entreprise. Et « un usage abusif de son pouvoir de direction par M. Lenoble ».

## Souffrance au travail

Ce dernier résiste son arrivée aux commandes dans un contexte très tendu, de déficit chronique (« 400 000 euros chaque année depuis 8 ans »), de désorganisation générale, où la structure « en déroute » est clairement menacée. « Quand j'arrive, aucun directeur ne voulait venir », affirmera-t-il pour sa défense.

À la barre, il décrit une reprise en main nécessaire, « des décisions difficiles ». Et revendique le souci des personnes accueillies, très fragiles, et de leurs proches. « J'ai toujours voulu le meilleur pour les personnes handicapées », plaide le directeur, lui-même père d'un enfant handicapé.

La justice a estimé que l'homme de 66 ans a appliqué un management brutal et génératrice de souffrance au travail. Il a dix jours pour faire appel de la décision.

<https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pays-basque/hendaye-l-ex-directeur-du-nid-marin-condamne-a-quatre-mois-de-prison-avec-sursis-pour-harcelement-moral-16519142.php>

## **Nid marin : l'ex-directeur reconnu coupable de harcèlement moral**

Le tribunal judiciaire de Bayonne l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis et 3 000 euros d'amende, ajoutés à des dommages et intérêts individualisés pour plusieurs salariés.



*Les faits de discrimination syndicale n'ont cependant pas été retenus par le tribunal. (© Guillaume FAUVEAU)*

Le tribunal judiciaire de Bayonne a condamné, mardi 5 septembre, l'ancien directeur du Nid marin d'Hendaye à quatre mois d'emprisonnement avec sursis pour des faits de harcèlement moral et 3 000 euros d'amende avec sursis pour entrave au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement. Il devra également verser des dommages et intérêts à plusieurs salariés, pouvant aller jusqu'à 2 500 euros.

« Enfin on est reconnus. Même si on sait, au bout d'un long cheminement, qu'on a été victimes, que la justice le précise clairement aujourd'hui, c'est un soulagement pour tout le monde. C'est l'officialisation que nous avons subi des préjudices. Pour les personnes qui sont parties pour inaptitude, par licenciement ou démission, elles n'étaient pas libérées, car elles avaient toujours la tête qui les ramenait à ça. Aujourd'hui, elles pourront partir sur autre chose. C'est terminé », déclare Jean-Pascal Galardi, délégué syndical Sud Santé-sociaux de l'institut médico-éducatif .

## Délibéré reporté

Quatorze salariés (dont une dizaine sont encore en poste) de l'établissement avaient porté plainte pour harcèlement moral contre Jean-Paul Lenoble, directeur du Nid marin de 2015 à 2019. Lors du [procès](#), le 9 mai dernier, l'ex-patron avait contesté les accusations et ses avocats avaient demandé sa relaxe. Les avocats de treize des quatorze salariés pointaient des licenciements pour inaptitude, souvent pour un syndrome dépressif lié à l'anxiété.

Le procureur avait requis un an d'emprisonnement avec sursis et 1 500 euros d'amende pour harcèlement moral, discrimination syndicale et entrave au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. D'abord prévu pour le 4 juillet, le délibéré avait été reporté compte tenu de l'ampleur du dossier.

[https://www.mediabask.eus/fr/info\\_mbsk/20230905/nid-marin-l-ex-directeur-reconnu-coupable-de-harcelement-moral?fbclid=IwAR3nhgJY2Xiu0tNHroKhMX3pGuzWb3oEdDytUwe5H6j\\_ikY-k6xMo977nrk](https://www.mediabask.eus/fr/info_mbsk/20230905/nid-marin-l-ex-directeur-reconnu-coupable-de-harcelement-moral?fbclid=IwAR3nhgJY2Xiu0tNHroKhMX3pGuzWb3oEdDytUwe5H6j_ikY-k6xMo977nrk)

## Berria (web 05/09/2023)

### Jazarpenaren biktima gisa ezagutu dituzte Hendaiako osasun etxe bateko langileak

Nid Marin zentroko zuzendari ohiak kalte ordainak zor dizkie auziko hamalau biktamei. Langileek eraman borroka «eredu» izatea nahi dute



*Nid Marineko Sud Solidaires sindikatuaren mobilizazioa, atzo, Baionako Auzitegiaren atarian. GUILLAUME FAUVEAU*

2023ko irailak 6 - Baiona

Biktima gisa ezagutuak izan nahi zuten, eta Baionako Auzitegiak hala izendatu ditu. Hendaiko (Lapurdi) Nid Marin osasun zentroko hamalau langilek epaiketa izan zuten iaz zentroko zuzendari aritutako gizonaren kontra, jazarpen moralagatik eta diskriminazio sindikalagatik. Jazarpen moralagatik hobendun izendatu zuten zuzendari ohia atzo emandako epaian.

Lau hilabeteko kartzela zigorra ezarri diote, eta 3.000 euroko isuna, biak gibelapenarekin —ez du kartzelara sartu beharko eta ez du isuna ordaindu beharko mota bereko beste deliturik egiten ez badu—. Horrez gain, biktima bakoitzari 2.000 euro eta 3.500 euro arteko kalte ordainak zor dizkio.

Bide «luzea» izan da biktimentzat. 2016an hasi zen laneko egoera okertzen. Ordura arte, Gurutze Gorriak kudeatzen zuen Nid Marin zentroa —elbarritasunen bat duten haurrak eta helduak hartzen dituzte bertan—. Jadanik zaila zen egoera: hamar bat zuzendari izan zituzten hamar urteko epean, baina, zor handia zuela eta, ASEI elkartea hartu zuen kudeaketa 2016an. Urte hartan izendatu zuten zuzendari berria, eta orduan hasi zen langileen kontrako jazarpena.

Jean Pascal Galardi hezitzalea da Nid Marinen, eta Sud Solidaires sindikatuko kidea da. Azaldu du «zuzendaritza biziki bortitza» izan zela, eta langile ia guziei eragin ziela. «Garai batez, langileen %80 ez ziren heldu lanera». Sud Solidaires sindikatuak lan ikuskaritzari dei egin zion. Hasieran, ez ziren «entzunak» izan, baina, gerora, biktimen kopurua ikusita, laneko medikua eta lan ikuskaritza zentrora joan ziren bisitan. Oronen buru, lan ikuskaritzak pausatu zuen salaketa zuzendariaren kontra, 2019an.

Galardik urte eta erdiko osasun geldialdia izan zuen jazarpenaren ondorioz. Etengabe «behatuak sentitzen» zirela salatu du, eta «arrazoirik gabe» diziplina zigorak jasotzen zituztela. «Gainera, idazkaria zen gure lankide bat zentroan hogei urtez lan egin ondotik kaleratu zuen. Hor hasi zen zinezko bataila, eta sindikatuko kideon kontra are gogorrago egin zuen».

Jazarpena jasan zuen Ixa Fernandez Garaiarrek ere. 23 urtez lan egin zuen egitura horretan, eta «lanerako gaitasunik ezagatik» kanporatu zuten, osasun arazoak zituela argudiatuta. Hark salatu du, errealityean, zuzendariak ez zuela «lanean ikusi nahi». Aitorru du biktima gisa ezagutua izatea «sekulako urratsa» izan dela: «Gertatu dena ez da gugatik gertatu; zuzendaria da erruduna». Uste du, halaber, «langileen antolakuntzari esker frogatu» dutela «lorpenak posible» direla.

Hala eta guztiz ere, «egindako minak» hor segitzen duela erran du. Ofizialki, duela lau urte hartu zuen erretreta Fernandez Garaiarrek, baina, jasandako jazarpenaren ondorioz, «burua beti lanean» izan du. Espero du beste zerbaitetara pasatzen ahalko dela, baina, lehenik, kanporatu zuten moduaren ondorioz, lan auzitegira jotzea pentsatzen ari da.

## Artak zaitasunetan

Jazarpena langileek jasanda ere, Nid Marin osasun etxe bat denez, pazienteek eta haien familiek ere ondorioak pairatu behar izan zituztela salatu dute langileek. Galardi: «Artatzen ditugunentzat biziki zaila izan da, arreta ez baitzen behar bezalakoa izan». Kontatu du baliabide eskasiagatik, adibidez, ateraldi gutxiago egiten zituztela.

Bide beretik, zuzendaritzaren eredu «autoritarioaren», eta «diruaren nagusitasunaren» ondorioz, pazienteen artan gabeziak bazirela deitoratu du. «Pazienteentzat zaila zen, baina haien familientzat ere bai», gehitu du Galardik.

Langileek, bestalde, beren kasu partikularra testuinguru orokor baten baitan kokatu nahi izan dute. Osasungintzan eta gizarte lanbideetan «baliabide eskasia ikaragarria» dela ohartarazi dute, eta Hendaiako kasua «besteen artean» ulertu behar dela. Ildo horretan, Sud Solidaires sindikatuak gaitzetsi egin du «osasun eta gizarte arloetan botere publikoek ezartzen duten baliabide eskasia». Egoera hori geroz eta ohikoagoa da, haien ustez: «Langileek hierarkiarengandik jasaten duten errepresioa geroz eta handiagoa da».

Galardik espero du, hala ere, haien borroka «eredu» izanen dela: «Langileen lan baldintzak hobetu behar dira, baliabideak emendatu behar dira, eta, horretarako, langileek elkarrekin borrokatu behar dute».

#### *Traduction très approximative de google :*

*Les salariés d'un centre de santé à Hendaye reconnus victimes de harcèlement L'ancien directeur du centre Nid Marin doit des dommages et intérêts aux quatorze victimes de l'affaire. Les travailleurs veulent être un « modèle » de lutte La mobilisation du syndicat Sud Solidaires de Nid Marine, hier, à l'entrée du Tribunal de Bayonne. La mobilisation du syndicat Sud Solidaires de Nid Marine, hier, à l'entrée du Tribunal de Bayonne.*

*GUILLAUME FAUVEAU 6 septembre 2023 – Bayonne 0*

*Elles voulaient être connues comme victimes, et le tribunal de Bayonne les a désignées comme telles. Quatorze employés du centre de santé Nid Marin, à Hendaye (Lapurdi), ont été jugés l'année dernière contre l'homme qui était directeur du centre, pour harcèlement moral et discrimination syndicale. L'ancien manager a été déclaré bénéficiaire pour harcèlement moral dans le jugement d'hier. Il a été condamné à quatre mois de prison et à 3 000 euros d'amende, tous deux avec sursis - il n'aura pas à aller en prison et n'aura pas à payer d'amende s'il ne commet pas un autre délit du même type. . Il doit en outre des dommages et intérêts compris entre 2 000 et 3 500 euros à chaque victime. Le chemin a été « long » pour les victimes. En 2016, la situation du travail a commencé à se détériorer. Jusque-là, le centre Nid Marin – où sont accueillis les enfants et adultes handicapés – était géré par la Croix-Rouge. La situation était déjà difficile : ils avaient une dizaine d'administrateurs en dix ans, mais, en raison d'un endettement important, l'association ASEI a repris la direction en 2016. Un nouveau directeur fut nommé cette année-là, et c'est alors que commença le harcèlement des travailleurs.*

*Jean Pascal Galardi est éducateur à Nid Marine et adhèrent au syndicat Sud Solidaires. Il a expliqué qu'il s'agissait d'une "gestion très violente" et qu'elle touchait presque tous les travailleurs. "Pendant un certain temps, 80 % des ouvriers ne venaient pas travailler." Le syndicat Sud Solidaires a fait appel à l'inspection du travail. Au début, ils n'ont pas été « entendus », mais plus tard, voyant le nombre de victimes, le médecin du travail et l'inspection du travail se sont rendus sur place. Surtout, l'inspection du travail a suspendu la plainte contre le directeur en 2019. Galardi a souffert pendant un an et demi de problèmes de santé à cause de la persécution. Il s'est plaint de ce qu'ils "se sentaient constamment surveillés" et*

*d'avoir reçu des sanctions disciplinaires "sans raison". « Par ailleurs, un de nos collègues qui était secrétaire a été licencié après avoir travaillé vingt ans au centre. C'est là que la vraie bataille a commencé, et il a rendu la bataille encore plus dure contre les membres du syndicat. » Ixa Fernández Garaiar a également été persécutée. Il a travaillé dans cette structure pendant 23 ans et a été expulsé pour « incapacité de travail », arguant de problèmes de santé. Il s'est plaint qu'en réalité le réalisateur ne "voulait pas le voir au travail". Il a reconnu qu'être reconnu comme victime était « une étape sans précédent » : « Tout ce qui s'est passé n'est pas arrivé à cause de nous ; c'est la faute du réalisateur. » Il estime également que "grâce à l'organisation des travailleurs, ils ont prouvé" que "des réalisations sont possibles". Malgré cela, il a déclaré que la « blessure » était toujours là. Officiellement, Fernández Garaiar a pris sa retraite il y a quatre ans, mais, en raison du harcèlement dont il a été victime, il a "toujours la tête au travail". Il espère pouvoir passer à autre chose, mais d'abord, à cause de la manière dont il a été licencié, il envisage de s'adresser aux prud'hommes. L'art en difficulté Bien que le harcèlement ait été subi par les employés, puisque Nid Marin est un centre de santé, les employés se sont plaints que les patients et leurs familles devaient également en subir les conséquences. Galardi : "Cela a été très difficile pour ceux dont nous prenons soin, car l'attention n'était pas celle qu'elle aurait dû être." Il a expliqué qu'en raison du manque de ressources, par exemple, ils faisaient moins de sorties. De la même manière, en raison du modèle de gestion « autoritaire » et de la « domination de l'argent », il a déploré qu'il y ait des carences parmi les patients. "C'était difficile pour les patients, mais aussi pour leurs familles", a ajouté Galardi. Les travailleurs, quant à eux, voulaient situer leur cas particulier dans un contexte général. Ils ont prévenu qu'il y avait une « terrible pénurie de ressources » dans les professions sanitaires et sociales, et qu'il fallait comprendre le cas d'Hendaye « parmi d'autres ». A ce propos, le syndicat Sud Solidaires a dénoncé le "manque de moyens imposés par les pouvoirs publics dans les domaines sanitaire et social". Cette situation devient de plus en plus courante, selon eux : « La répression que subissent les travailleurs de la part de la hiérarchie s'accroît ». Galardi espère cependant que leur lutte sera un « modèle » : « Les conditions de travail des travailleurs doivent être améliorées, les ressources doivent être modifiées, et pour cela les travailleurs doivent lutter ensemble ».*

<https://www.berria.eus/paperekoa/1893/006/001/2023-09-06/jazarpenaren-biktima-gisa-ezagutu-dituzte-hendaiako-osasun-etxe-bateko-langileak.htm>

## France Bleu Pays Basque (web 06/09/2023)

### L'ancien patron du Nid Marin à Hendaye condamné pour harcèlement moral

- [Paul Nicolaï](#)

Mercredi 6 septembre 2023 à 10:24

- [France Bleu Pays Basque](#)

Quatre mois de prison avec sursis ont été prononcés ce mardi 5 septembre par le tribunal judiciaire de Bayonne à l'encontre de Jean-Paul Lenoble. L'ancien directeur du Nid Marin à Hendaye a été reconnu coupable de harcèlement moral.



Représentants du Nid Marin devant le tribunal de Bayonne © Radio France - Paul Nicolaï

Il était absent de l'audience, mais ses anciens salariés étaient là avec banderoles et slogans syndicaux devant le palais de justice de Bayonne ce mardi 5 septembre en début d'après-midi sous un franc soleil. Jean-Paul Lenoble, avait défendu sa cause **le 9 mai dernier lors du procès devant la chambre correctionnelle**, mais il a été finalement condamné. Quatre mois de prison avec sursis ont été prononcés.

C'est la présidente du tribunal Emmanuelle Adoul qui a lu la décision. Si l'ancien patron de l'institut médico-éducatif et maison d'accueil spécialisé est relaxé des faits de discrimination syndicale\*\*, il est en revanche reconnu coupable de harcèlement moral et d'entrave au fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité\*\*.

## Reconnaissance de la souffrance des salariés

Aux parties civiles, 14 salariés ou ex-salariés, **la justice accorde des dommages et intérêts entre 1000 et 3 000 euros.** "C'est une reconnaissance de notre statut de victime" a déclaré, satisfait, Jean-Pascal Galardi délégué du syndicat sud santé sociaux solidaire. Même satisfaction pour l'avocate des salariés. "C'est une reconnaissance de la souffrance vécue par les employés" a insisté Me Jeanne Cazalet. Tout au long de la procédure, les plaignants ont dénoncé des "*propos humiliants et inadaptés ainsi que des sanctions injustifiées*". Bref, une souffrance au travail.

Pour sa défense, Jean-Paul Lenoble avait expliqué que son arrivée à la tête de la structure se faisait **dans un contexte de déficit chronique**, de l'ordre de 400 000 euros, et de "déroute". Il "était nécessaire de remettre de l'ordre avec des décisions difficiles". La justice a estimé au contraire que son management était générateur de souffrance au travail.

[Paul Nicolaï France Bleu Pays Basque](#)

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/l-ancien-patron-du-nid-marin-a-hendaye-condamne-pour-harcelement-moral-8705126>